

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	
	Coût de la réparation : Alléger le coût de la réparation, en réduisant la fiscalité sur les services de réparation et produits reconditionnés, et en doublant le montant du fonds de réparation dédié aux produits électriques et électroniques (prévu dans la loi AGEC).	Transparence sur la durabilité : Imposer l'indice de durabilité sur tous les produits du quotidien (imprimantes, petit électroménager, textile...) et instaurer un compteur d'usage obligatoire sur les produits électroniques.	Garanties légales : Étendre la durée de garantie en fonction de la durée de vie attendue de l'objet.	Formation à la réparation : Encourager les formations à la réparation dans les collèges, lycées professionnels et la formation professionnelle.	Publicité et obsolescence culturelle : Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation.	Obsolescence numérique : Garantir des services d'intérêt public "Zéro obsolescence digitale".	Renforcer les contrôles de l'indice de réparabilité	Élargir le droit d'alerte	Accroître la transparence de l'indice de réparabilité ou durabilité, notamment en rendant obligatoire la mise à disposition de la grille de calcul détaillée, et en obligeant les fabricants à expliciter les engagements afférents à chaque critère (délais de livraison des pièces, durée de disponibilité de chacune des pièces prise en compte, etc)	Imposer la dissociation des mises à jour nécessaires et non nécessaires au maintien de la conformité des biens	Mettre en place une garantie logicielle, en imposant aux fabricants de biens comportant des éléments numériques et aux éditeurs de systèmes d'exploitation de fournir gratuitement les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien pendant une durée d'au moins 10 ans	Imposer l'éco-conception des sites web	Appliquer une éco-contribution sur la publicité, afin de financer des campagnes pour des organisations à but non lucratif ou de sensibilisation pour la protection de l'environnement	Initier une campagne de sensibilisation publicitaire de l'Etat sur l'indice de durabilité ou réparabilité et sur le fonds réparation	Exonérer les produits reconditionnés de la redevance copie privée.	Offrir un crédit d'impôt pour la souscription à de nouveaux services de maintenance et d'entretien annuel des équipements multimédias et électroménagers d'un montant maximum de 120 euros par foyer	Garantir la disponibilité réelle des pièces détachées de tous les produits électriques et électroniques de consommation courante pendant au minimum 5 ans et jusqu'à la durée de vie moyenne des produits	Instaurer un bonus-malus pour les produits en fonction de leur conception durable et réparable	Investir dans des programmes de recherche et innovation en faveur de la conception de produits durables, robustes, réparables, modulaires et faciles d'entretien	Réponse courrier	Autre	Total/100	Total/20	
Nombre de points maximum par critère	8	8	8	8	8	8	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	5	14,5	100	20		
Mélenchon	8	6	6	8	8	8	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2,5	2	2,5	5	14,5	73,5	14,7	
Jadot	8	8	7	7	8	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	2,5	1	2,5	5	14,5	68,5	13,7	
Poutou	5	7	8	7	7	8	1,5	2	1	0	0,5	0	1	2	1	0	2	0	2	5	7	67	13,4	
Hidalgo	6	2	7	4	4	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	14,5	47,5	9,5	
Arthaud	0	2	0	6	0	2	2	2,5	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2,5	14,5	37,5	7,5	
Pécresse	3	0	0	4	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	14,5	24,5	4,9	
Macron	1	1	0	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,5	14,5	24	4,8	
Dupont-Aignan	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,5	2,5	0	0	14,5	23,5	4,7	
Le Pen	4	2	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0,5	0	0	14,5	21,5	4,3	
Zemmour	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	1,2	
Roussel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0,8	
Lassalle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Les colonnes B à G correspondent aux positions des candidats par rapport aux 6 propositions phares de HOP. Pour chacune de ces colonnes, il est possible d'obtenir jusqu'à 8 points.

Les colonnes H à T correspondent aux positions des candidats par rapport à nos autres propositions. Ces propositions étant moins prioritaires, il n'est possible d'obtenir que 2,5 points par colonne.

La colonne U attribue 5 points si le ou la candidat.e a répondu par des engagements écrits à notre courrier et 2,5 points s'il n'y a pas eu d'engagememnts écrits mais un échange oral.

La colonne V permet de valoriser des mesures intéressantes qui ne figurent pas dans nos propositions. En fonction du nombre, de la pertinence et du réalisme de ces mesures, les candidats peuvent obtenir jusqu'à 14,5 points.